

PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 806

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 juin 2021, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 806 : **Règlement pourvoyant des travaux de démolition et reconstruction de la caserne d'incendie numéro 4 et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 10 161 000 \$**

QUE l'objet du règlement numéro 806 est suffisamment décrit par son titre.

QUE le règlement numéro 806, après avoir été présenté aux personnes habiles à se prononcer sur ce règlement selon les procédures d'enregistrement prévues à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020 (maintenant remplacé par l'Arrêté ministériel numéro 2021-054 du 16 juillet 2021), a été réputé approuvé par telles personnes.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement numéro 806 en date du 2 septembre 2021 (M601096)

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 806 sur le site Internet de la Ville, sous l'onglet **AVIS PUBLICS**, et fait suite au présent avis.

QUE ledit règlement numéro 806 entrera en vigueur à la date de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Terrebonne, le 3 septembre 2021.

ASSISTANTE-GREFFIÈRE,



Me Nathalie Bohémier
